



CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX

Procès-verbal de la séance du lundi 26 MARS 2018

A 20h00, **Charles-Edouard Bonny**, Président du Conseil, ouvre la séance.

57 membres sont présents, 15 membres sont excusés, 9 membres sont absents.

(81 membres au total)

Ordre du jour

1. Appel
2. Démissions, admissions, assermentations.
3. Procès-verbal de la séance du lundi 11 décembre 2017.
4. Communications du bureau du Conseil Général.
5. Préavis municipal no 01 / 2018 - Adoption d'un nouveau Règlement du Port de Chevroux.
6. Préavis municipal no 02 / 2018 – Demande d'un crédit de construction pour la rénovation du port et de ses annexes.
7. Communications de la Municipalité.
8. Propositions individuelles et divers

Le Président souhaite la bienvenue à tous les Membres du Conseil Général présents ce soir, de même qu'à la Municipalité incorpore, ainsi qu'à Monsieur Michael ROTZETTER boursier. Il salue également la présence de Messieurs Michel Cosandey, ancien cadre de la DGE (Direction générale de l'environnement) de l'état de Vaud et Bernard Grey du bureau d'ingénieurs CSD à Lausanne (membres du COPIL pour le port).

Il souhaite également la bienvenue aux membres de la presse : Madame Delphine Francey (La Liberté), Messieurs Sébastien Galliker (24 Heures) et Pierre Köstinger (La Broye).

Point 1 : Appel

La secrétaire procède à l'appel par ordre alphabétique en nommant les membres excusés. 57 membres sont présents, le quorum est atteint et la séance peut valablement délibérer, selon l'article 47 du règlement du Conseil Général de Chevroux.

Le Président du Conseil Général demande une modification de l'ordre du jour, suite à la démission d'un membre de la commission de gestion.

Le point 2 de l'ordre du jour est modifié comme suit :

- A) Démissions, admissions, assermentations.
- B) Nomination d'un membre de la commission de gestion

Par votation, cette modification est acceptée à l'unanimité par l'assemblée

Point 2 : Démissions, admissions, assermentations

- A) aucune demande d'admission n'a été adressée au Président.
- B) il donne lecture de la lettre de démission de la commission de gestion de **Monsieur Jean-François Pradervand**. Le Conseil Général prend acte

Pour le remplacer au sein de la Commission de gestion, Monsieur **Jonathan Rey** est proposé. Sans autre proposition, sa nomination est acceptée.

Point 3 : Procès-verbal de la séance du lundi 11 décembre 2017

Comme un exemplaire du procès-verbal a été envoyé en même temps que la convocation, personne n'en demande la lecture.

Monsieur Pierre-Yves Wolf fait part d'une demande de modification au point 4 de son intervention relative aux nouveaux postes de travail, il ne s'agissait pas d'une affirmation mais d'une question à laquelle le Syndic répond qu'il pourrait s'agir d'une dizaine de places de travail. Il demande également de retirer le bout de phrase « et éviterait le parcage des bateaux » qui n'a pas de sens à son intervention.

Sans autre modification, le procès-verbal est voté et approuvé à l'unanimité.

Point 4 : Communications du bureau du Conseil Général

Communication no 1 : courrier électronique

Depuis la mise en fonction (2017) de l'envoi par courrier électronique pour ceux qui le souhaitent des convocations pour le Conseil Général, ainsi que les préavis et autres documents. Nous constatons que ce système fonctionne bien. Merci d'annoncer en tout temps, tout changement d'adressage ou de système de convocation à la secrétaire du bureau du Conseil Général.

Communication no 2 : Votations fédérales et cantonales du dimanche 4 mars 2018

Votation fédérale

- ◆ No 01 Objet: Nouveau régime financier 2021 : accepté par 162 oui, 23 non
- ◆ No 02 Objet: Suppression des redevances Billag : refusé par 127 non, 59 oui

Votation cantonale

- ◆ No 01 Objet: pour le remboursement des soins dentaires : refusé par 110 non, 70 oui

Communication no 3 : Séance du Conseil Général sur Internet

Dès le 1er janvier 2018, il est prévu de mettre les préavis municipaux, les rapports des commissions une fois acceptés ainsi que le procès-verbal des séances du Conseil Général sur le site Internet de la Commune de Chevroux. Cette façon de faire est légale et donne plus de transparence à nos débats. Plusieurs communes de la région ont déjà adopté ce système.

Point 5 : Préavis municipal no1 / 2018 – Adoption d'un nouveau Règlement du Port de Chevroux.

Le Président lit à l'assemblée la lettre recommandée reçue de **Madame Françoise Marcuard** qui demande l'affichage du plan des travaux futurs du port ; de fait, il est présenté sur un mur de la salle ainsi qu'au beamer.

Le Président passe à la lecture de ce préavis. Sans autre remarque, il donne la parole à **Monsieur Olivier Duruz**, rapporteur de la Commission du Port

Monsieur Eric Bonny-Hurni s'interroge sur l'alinéa 4 de la page 2 du nouveau règlement. **Le Syndic** répond que dans d'autres ports, la gestion a été confiée à un organisme extérieur et bien que cela ne soit pas prévu actuellement à Chevroux, c'est une possibilité qui pourrait se produire dans l'avenir.

Il est passé au vote. Le préavis municipal no 01 / 2018 est accepté à l'unanimité

Point 6 : Préavis municipal no 02 / 2018 – Demande d'un crédit de construction pour la rénovation du port et ses annexes.

Monsieur Charles-Edouard Bonny informe l'assemblée qu'il va donner lecture de ce préavis. **Monsieur Eric Bonny-Hurni** trouve cette lecture inutile puisque chacun en a reçu un exemplaire. Cependant, **Le Président** maintient cette lecture due à l'importance de l'objet et à la demande de la commission du port.

Il passe ensuite la parole à **Monsieur Christophe Bonny**, rapporteur de la commission des finances qui lit leur rapport.

Monsieur Olivier Duruz, rapporteur de la commission du port, donne lecture du rapport avec photos au beamer et explications sur la circulation de l'eau et le système de catways. Par ce rapport, la commission du port dépose l'**amendement** suivant : **remplacer le système d'amarrage via pontons latéraux catways par un système d'amarrage avec pieux.**

Monsieur Jean-Daniel Curchod, Syndic, intervient pour dire que l'autorisation a été reçue ce matin par le Canton pour le renouvellement de la concession et la rénovation des installations sur le domaine public cantonal, assortie de quelques règles, telles que par exemple d'effectuer les travaux durant la période hivernale, définir un endroit pour l'entreposage des bers, etc. La DTE lève l'opposition formulée par Monsieur Bernard Wyss tout en lui laissant un droit de recours de 30 jours.

Madame Germaine Bonny demande s'il existe une estimation chiffrée de la différence entre le prix des catways et des pieux. **Monsieur Bernard Grey ingénieur** n'a pas les prix mais il suppose que si différence il y a, compte tenu des marchés et d'arrondis sur les prix budgétés, elle devrait être couverte. Faute de quoi un préavis de crédit supplémentaire sera soumis au Conseil Général et cela pourrait aussi influencer le prix fixé pour les boucles.

Monsieur Jonathan Rey voudrait connaître les arguments du Département sur la levée d'opposition par rapport à la question des catways. **Le Syndic** n'a pas en tête les termes exacts avancés et s'en remet à l'ingénieur, **Monsieur Bernard Grey** explique que comme il n'y a eu qu'une opposition, fait rare pour un projet de cette envergure, elle n'avait aucune recevabilité du fait que cela concernait une question de système d'amarrage entre des catways et des pieux, ce qui est un autre débat. **Madame La Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro** a donc levé l'opposition.

Monsieur Jean-Daniel Curchod rappelle que ce projet est le fruit d'un grand travail et que dans bien des ports, des catways ont été installés. Ce système permet l'amarrage de 2 bateaux par catways avec plus de confort pour accéder au bateau, sauf peut-être pour les gros voiliers.

Monsieur Christophe Bonny rappelle que comparaison n'est pas forcément raison. La Municipalité a attendu le mois de juin 2017 pour connaître l'avis et les besoins des principaux utilisateurs tels que le CVC et autres usagers du port. Il faut reconnaître que le délai est un peu court pour faire une analyse de détail pour influencer le préavis soumis aux conseillers.

Monsieur René Bonny demande à **Monsieur Grey ingénieur**, quel pourcentage financier entre ce qui est prévu et le résultat, existe-t-il des statistiques ? D'ordre général, le prix d'un catway rendu posé est de l'ordre de CHF 2 à 3'000.- / pièce. Comme déjà exposé, les pieux actuels devront être enlevés, on profitera pour remettre des neufs en acier galvanisé avec une nouvelle distribution. On peut estimer que le prix de ces derniers ne dépassera pas le chiffre de CHF 2 à 3'000.- cité ci-dessus.

Monsieur Raoul Oberholzer souhaite savoir si on gardera le titre du plus grand port d'Europe en eau fermée avec la rénovation proposée. **Le Syndic** répond oui en tout cas pour la suisse.

Madame Véronique Gut-Lacote demande ce qui en serait de la crépine d'aspiration destinée à la circulation d'eau prévue sous le futur débarcadère si ce dernier n'est pas accepté prochainement par le Conseil Général. **Monsieur Bernard Grey ingénieur** donne des explications sur le circuit d'eau et répond qu'elle peut être placée plus près du môle, comme c'était le cas à l'époque où l'eau du village était pompée dans le lac.

Monsieur Jean-François Pradervand intervient pour féliciter la commission du port pour son travail et confirme qu'en raison de la bise, les catways poseraient des problèmes, surtout avec les gros bateaux. Il appuie donc le système d'amarrage avec les pieux.

Monsieur Alexandre Bonny remarque qu'avec tous les frais liés au changement du projet, est-ce que le prix du m2 des boucles pourrait être plus élevé. **Le Président du Conseil** rappelle que le prix de CHF 400.00/m2 a été calculé sur le budget proposé.

Madame Sandra Marcuard constate qu'en gardant les pieux, on gagne des places sur le môle - environ 120 places supplémentaires - et si le prix du m2 du droit de boucle ne diminue pas, c'est un revenu supplémentaire pour notre Commune.

Sans autre question, **Monsieur Charles-Edouard Bonny** procède au vote sur l'amendement soumis par la commission du port : « **remplacer le système d'amarrage via pontons latéraux catways par un système d'amarrage avec pieux** »

Résultat du vote: 39 oui, 2 abstentions et 7 non. A la majorité, l'amendement est accepté. Le système des catways est abandonné et sera remplacé au profit de pieux, comme c'est le cas actuellement.

Il est passé ensuite à la votation de la demande de crédit faisant l'objet du préavis municipal no 02 / 2018. Le Conseil Général de Chevroux décide par : 43 oui et 6 abstentions, d'accepter le préavis no 02 / 2018.

Le Syndic constate que le Conseil Général est « roi ». La Municipalité prend acte de la décision amendée. L'avantage de cette décision est que l'opposant sera débouté puisque cela répond à son opposition. Il reste un gros travail à effectuer maintenant, il faut donc aller de l'avant : plan du mouillage, encaissement d'une partie des boucles, etc. Il restera encore la décision pour le débarcadère. Probablement un préavis sera soumis au Conseil Général d'ici à fin 2018.

Point 7 : Communications de la Municipalité

Monsieur Jean-Daniel Curchod énumère des points dont il fera part mais passe d'abord la parole à **Monsieur Jérôme Schüpbach**. Ce dernier rappelle le fascicule reçu sur les déchets, préparé avec la collaboration de la SAIDF et distribué dans plusieurs villages. En ce qui concerne les horaires indiqués, ce serait bien que les usagers viennent au plus tard vers 11h45 pour permettre aux responsables de fermer à 12h00. Faute de quoi les horaires pourraient être modifiés.

En ce qui concerne les déchets verts et le compost qui sont amenés à Avenches (env. 105 tonnes), un essai d'aménagement d'une place pour faire notre propre compost à côté du local communal sera organisé pour diminuer les coûts de transport sur Avenches. Les instructions seront données par les employés communaux

Madame Catherine Annen intervient à son tour pour parler de 2 points relatifs au refuge :

Location du refuge : suite à la demande de **Madame Sylviane Mayor**, à savoir mettre les tables extérieures plus à l'abri. Après réflexion, le seul moyen de le faire serait de fermer complètement les côtés, ce qui modifierait l'aspect visuel du refuge et le fait d'être dehors à l'abri. Il pourrait être envisagé de mettre de bâches mais cela supposerait une surveillance de tout instant par rapport à la météo. Cependant et lors du changement de tables après usure, il pourrait être choisi des tables plus courtes ou d'une autre matière. Donc pour le moment, pas de changement.

Location du refuge : prix actuel officiel CHF 200.00 et un tarif préférentiel de CHF 100.00 pour les habitants de la Commune de Chevroux. On sait que des Chevrotins louent le refuge pour des personnes extérieures : c'est toléré lorsqu'il s'agit des membres de la famille avec participation à la manifestation. Si ces nouvelles conditions contractuelles n'étaient pas respectées, la Commune se réserve le droit de facturer la différence qui servira pour les frais futurs du refuge.

La parole est passée à **Madame Corinne Ranzoni** qui informe le Conseil Général que les travaux au colombarium sont terminés. Les employés communaux vont terminer d'aménager les abords du cimetière avec des fleurs et le banc qui avait été enlevé provisoirement. D'autre part, une bonne nouvelle relative à l'école : elle était menacée de fermeture depuis longtemps or son utilisation est prévue jusqu'au moins en 2025. Applaudissements général.

Le Syndic, Monsieur Jean-Daniel Curchod se réjouit de cette bonne nouvelle et prend la parole sur les points suivants :

- en raison de la quantité de travail relatif à la rénovation du port, il a été nécessaire de créer un poste supplémentaire de secrétaire adjointe à 50% (le matin), en remplacement des postes de 10 et 20% actuels. Le choix de la Municipalité s'est porté sur Madame Sibylle Flückiger qui débutera le 9 avril prochain. Avec un parcours professionnel complet, elle parle couramment l'anglais et l'allemand et peut rédiger dans cette dernière langue. Des remerciements sont adressés à Mesdames Christine Knöpfel et Nicole Ongari qui ont assurés la transition depuis le départ de l'apprentie. En cas de besoin, il sera toujours possible de compter sur elles.
- l'apprenti d'exploitation, Monsieur Baptiste Bonny, terminera sa formation à fin juillet 2018. 3 nouvelles candidatures ont été reçues et ont effectués un stage ; la Municipalité a retenu Monsieur Lucas Colomb qui débutera son apprentissage en août.
- emprunt: La Municipalité a renouvelé un emprunt bancaire de CHF 500'000.00 concernant les séparatifs auprès de la BCV, pour une durée de 7 ans, au taux de 0.8%.
- véhicule: le VW blanc communal, en raison des frais de réparations importants et d'expertise, la Municipalité a décidé de remplacer ce véhicule dans le cadre de ses compétences financières par un modèle semblable au prix de CHF 29'000.00 avec 10 ans de garantie incluses. Non budgétée, cette somme sera portée sur le compte no 442.31.10.
- cabine téléphonique: à savoir de garder la cabine téléphonique en face du Café du Jura. Et pour donner suite à la proposition de Madame Nicole Ongari, dont l'idée est de créer une boîte d'échange de livres, telle que déjà existante dans plusieurs villes. Elle a été d'accord d'en assurer la gestion. Swisscom assure la cession gratuite de la cabine à la Commune, à charge pour elle d'en assurer les frais de nettoyage et d'électricité.

Point 8: Propositions individuelles et divers

Monsieur Jean-Daniel Mayor revient sur le PGA dont on parle depuis longtemps. Il était question qu'avant que les plans ne partent à l'Etat de Vaud, les propriétaires concernés seraient invités à une séance d'information. Or il semblerait que ces plans aient passé en séance préliminaires au canton et il craint qu'une fois étudiés à Lausanne, il ne soit plus possible d'y apporter des modifications, surtout de la part d'une petite Commune comme la nôtre.

Le Syndic répond qu'une rencontre préliminaire avec le bureau de l'urbanisme a eu lieu. Rien n'a été engagé. Une séance est prévue d'abord avec les propriétaires. Pour la question des sondages sur des terrains agricoles, cela n'a rien à voir avec la préconsultation au SDT. En conclusion, la Commune de Chevroux n'a pris aucun engagement. Pour l'instant, on ne sait pas ce que le Canton va autoriser au pas. **Monsieur Jean-Daniel Mayor** n'est pas satisfait de la réponse.

Monsieur Alexandre Bonny relève que les points de lavage au port, lorsqu'il lave sa voiture le dimanche, il n'y a soit plus de savon, soit plus de cire. Il demande que des contrôles soient effectués le vendredi pour recharger les manques, surtout maintenant en période où les bateaux sont mis à l'eau. Il souhaiterait aussi que l'on installe un support à vélo pour faciliter le nettoyage.

La Municipalité prend acte.

Monsieur Eric Bonny-Hurni rappelle le spectacle de la Chanson du Lac qui aura lieu à la salle le Beaulieu à Payerne les 13-14-18-20 et 21 avril prochain. Il espère le public chevrotin nombreux.

Le Président signale que le prochain Conseil Général aura lieu le lundi 25 juin 2018, 2eme séance de l'année.

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.

Le Président :



Charles-Edouard Bonny



La secrétaire :



Nicole Ongari